

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00248

Numéro SIREN : 429 771 363

Nom ou dénomination : 3 C EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/014483

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3C EVOLUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		21 AVENUE du Granier 38240 MEYLAN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 9 7 7 1 3 6 3 0 0 0 5 9		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2020	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	929 978	CQ	634 515	295 462
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	16 616	AI		16 616
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	27 149	AK	27 149	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 148	AS	7 148	
		Autres immobilisations corporelles	AT	291 772	AU	27 679	14 093
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	26 669	BG		26 669
		Autres immobilisations financières*	BH	45 680	BI		45 680
TOTAL (II)		BJ	1 345 015	BK	946 491	398 523	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 046 277	BY	139 263	907 013
		Autres créances (3)	BZ	88 365	CA		88 365
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	575 789	CG		575 789	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	59 606	CI		59 606	
	TOTAL (III)	CJ	1 770 038	CK	139 263	1 630 774	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 115 054	1A	1 085 755	2 029 298	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR	166 152
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :			Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3C EVOLUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 39 000)			DA	39 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	503 563	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	84 727	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	631 191	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	364 716	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	312 319	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	150 535	
	Dettes fiscales et sociales			DY	560 240	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	10 295	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 398 107		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 029 298		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 059 327
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 020	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3C EVOLUTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 012 058	FH	75 153	FI	2 087 212	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 012 058	FK	75 153	FL	2 087 212	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	151 986		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	77 921		
	Autres produits (1) (11)				FQ	93		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 317 212
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	775 082
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	23 931
	Salaires et traitements*						FY	929 221
	Charges sociales (10)						FZ	318 752
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	164 363
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	26 323
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)						GE	36 222
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 273 896
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	43 315
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	6 267
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	6 267
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 266)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	37 049	

Désignation de l'entreprise		SAS 3C EVOLUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	76 114	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	76 114	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	42 296	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	42 296	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	33 817	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(13 861)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 393 327	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 308 600	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	84 727	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	67 686
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	36 000
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés/Produits de cession			41 728	45 400		
Autres charges			568			
Autres Régularisations tiers divers				30 714		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : 3C EVOLUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 029 299 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 84 727 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2021.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2019

Le taux de rotation retenu est celui d'un turn over moyen.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Dans ce contexte, la société a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre leur activité.

Ces mesures, se sont traduites de la façon suivante :

- Décalage du paiement des charges sociales,
- Mise en place du chômage partiel avec maintien du salaire. Ce chômage partiel a été validé par la DIRECCTE, la société a perçu 37 K€ d'indemnisation.
- Décalage des échéances d'emprunt d'une durée de 6 mois, à hauteur de 24 K€ ; Les contrats ont été prolongés à concurrence du nombre des échéances décalées.

Enfin la société a eu recours à un prêt garanti par l'état de 250 K€.

A la date d'arrêté des comptes et notamment grâce à ces aides, le dirigeant de la société n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, les comptes ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	836 698	151 986	58 706	929 978
- Fonds commercial	16 617			16 617
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 149			27 149
Immobilisations incorporelles	880 464	151 986	58 706	973 744
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 148			7 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 858			107 858
- Matériel de transport	26 423	45 400	45 400	26 423
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152 010	5 482		157 492
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	293 439	50 882	45 400	298 921
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 377		4 376	
- Prêts et autres immobilisations financières	83 149		10 799	72 350
Immobilisations financières	87 526		15 175	72 350
ACTIF IMMOBILISE	1 261 429	202 868	119 281	1 345 015

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	151 986	50 882		202 868
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	151 986	50 882		202 868
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			4 376	4 376
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		45 400	10 799	56 199
Scissions				
Mises hors service	58 706			58 706
Diminutions de l'exercice	58 706	45 400	15 175	119 281

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
PROJET NEXTPAGE	929 978	3
Frais de recherche	929 978	

Au cours de l'exercice des frais de développement ont été immobilisés pour un montant brut de 151 986 €.

Ces dépenses sont inscrites à l'actif si et seulement si toutes les conditions ci-après sont remplies:

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,
- la faisabilité technique du produit est démontrée,
- le processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Nous nous sommes assuré que ces conditions étaient bien remplies.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Ces dépenses sont amorties sur 3 ans linéairement. Le montant de la dotation sur l'exercice s'élève à 152 321 €.

A chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet

Notes sur le bilan

remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	16 617
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	16 617

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	540 901	152 321	58 706	634 515
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 149			27 149
Immobilisations incorporelles	568 050	152 321	58 706	661 665
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 148			7 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 858			107 858
- Matériel de transport	13 364	8 957	3 672	18 648
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 087	3 086		151 173
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	276 457	12 042	3 672	284 827
ACTIF IMMOBILISE	844 506	164 363	62 378	946 492

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 266 599 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	26 670		26 670
Autres	45 680		45 680
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 046 277	880 125	166 152
Autres	88 366	88 366	
Charges constatées d'avance	59 606	59 606	
Total	1 266 599	1 028 097	238 502
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 444		

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact à établir	146 640
R.r.r. à obtenir, avoirs non reçus	24 000
Etats - prod. à recevoir	1 740
Total	172 380

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	123 175	26 324	10 235	139 264
Total	123 175	26 324	10 235	139 264
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		26 324	10 235	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 39 000,00 euros décomposé en 39 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	39 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	39 000	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 398 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 020	1 020		
- à plus de 1 an à l'origine	363 697	24 917	338 780	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	312 320	312 320		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 535	150 535		
Dettes fiscales et sociales	560 240	560 240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 296	10 296		
Produits constatés d'avance				
Total	1 398 107	1 059 327	338 780	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	24 916			
(**) Dont envers Groupe et associés	310 292			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 137 436 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact à recevoir	17 692
Agios à payer	1 020
Intérêts courus	2 028
Intérêts courus c/c	3 043
Dettes prov. congés payés	52 022
Autres charges à payer	5 169
Charges sur congés à payer	22 369
Organismes - autres charges à payer	18 593
Etat - autres charges à payer	1 356
R.r.r. à accorder et avoirs établi.	3 225
Charges à payer	1 714
Total	128 231

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	59 606		
Total	59 606		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	30
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1	30
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 268	6 941
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	6 268	6 941
Résultat financier	-6 266	-6 911

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés/Produits de cession	41 728	45 400
Autres charges	569	
Autres Régularisations tiers divers		30 714
TOTAL	42 297	76 114

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 24 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	5	
Ouvriers		
Total	24	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	50 295
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
locations longue durée	11 317
Autres engagements donnés	11 317
Total	61 612
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 295 euros

3 C EVOLUTION
Société par actions simplifiée
Siège social : 21 Avenue du Granier
38240 MEYLAN
429 771 363 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 84 727,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	84 727,30 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	15 272,70 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 2,56 euros par action	100 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 49 992,31 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 007,69 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 100 000 euros

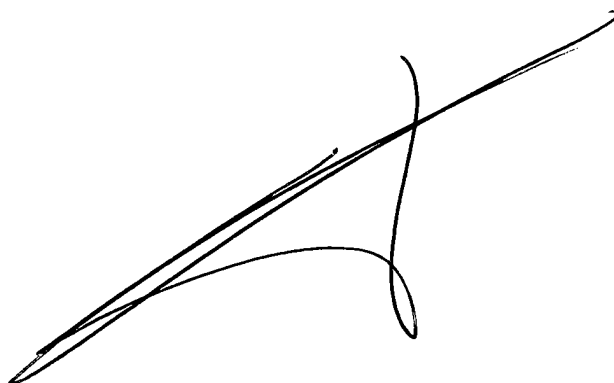
Exercice clos le 31 décembre 2018 : NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 100 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Laurent CAILLAT
Société DEUX-PONTS



SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS
SARL au capital de 2 000 Euros

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

SAS 3C EVOLUTION
21, avenue du Granier
38 240 MEYLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
--

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3C EVOLUTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Le montant des frais de recherche et développement inscrits à l'actif au 31/12/2020, nous avons vérifié le respect des conditions d'activation des coûts immobilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et sur les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

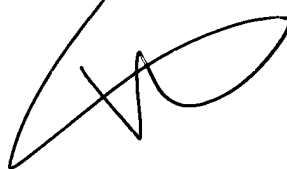
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Seyssinet-Pariset,
Le 6 juin 2021.

La SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS
Représentée par M. BOIS-FAVRE Patrick,
Commissaire aux Comptes.



SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS
SARL au capital de 2 000 Euros

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

SAS 3C EVOLUTION
21, avenue du Granier
38 240 MEYLAN

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	929 978	634 515	295 463	295 797
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	16 617		16 617	16 617
Autres immobilisations incorporelles	27 149	27 149		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 148	7 148		
Autres immobilisations corporelles	291 773	277 679	14 094	16 982
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				4 377
Prêts	26 670		26 670	31 113
Autres immobilisations financières	45 680		45 680	52 036
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 345 015	946 492	398 524	416 923
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 046 277	139 264	907 013	1 055 702
Autres créances	88 366		88 366	113 323
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	575 790		575 790	81 653
Charges constatées d'avance (3)	59 606		59 606	61 784
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 770 039	139 264	1 630 775	1 312 441
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 115 054	1 085 756	2 029 299	1 729 364
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			166 152	73 247

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tél : 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 263 - APE 7022 Z

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 000	39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 900	3 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	503 564	459 988
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	84 727	143 575
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	631 191	646 464
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	364 717	139 568
Emprunts et dettes financières diverses (3)	312 320	222 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 535	162 782
Dettes fiscales et sociales	580 240	341 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 296	217 291
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 398 107	1 082 900
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 029 299	1 729 364
(1) Dont à plus d'un an (a)	338 780	88 780
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 059 327	994 119
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 020	955
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL

32, rue de la Tuilerie

38170 SEYSSINET-PARISSET

Tel. 04 38 21 01 12 - Fax 04 38 21 01 21

SIREN 501 320 253 - APE 7022 Z

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 087 212	2 375 522
Chiffre d'affaires net	2 087 212	2 375 522
Dont à l'exportation	75 153	66 950
Production stockée		
Production immobilisée	151 986	139 204
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	77 921	72 718
Autres produits	93	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 317 212	2 587 452
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	775 082	834 307
Impôts, taxes et versements assimilés	23 931	31 931
Salaires et traitements	929 221	1 036 460
Charges sociales	318 753	356 469
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	164 363	142 926
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	26 324	1 080
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	36 222	42 648
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 273 897	2 445 822
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	43 315	141 630
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1	30
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1	30
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 268	6 941
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	6 268	6 941
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-6 266	-6 911
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	37 049	134 719

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	76 114	9 302
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	76 114	9 302
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	42 297	99
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	42 297	99
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	33 817	9 203
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-13 861	347
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 393 327	2 586 784
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 308 600	2 453 209
BENEFICE OU PERTE	84 727	143 575
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL

32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : 3C EVOLUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 029 299 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 84 727 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2021.

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
32, rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
Tel. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tel. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 259

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2019

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tel. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Le taux de rotation retenu est celui d'un turn over moyen.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Dans ce contexte, la société a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre leur activité.

Ces mesures, se sont traduites de la façon suivante :

- Décalage du paiement des charges sociales,
- Mise en place du chômage partiel avec maintien du salaire. Ce chômage partiel a été validé par la DIRECCTE, la société a perçu 37 K€ d'indemnisation.
- Décalage des échéances d'emprunt d'une durée de 6 mois, à hauteur de 24 K€ ; Les contrats ont été prolongés à concurrence du nombre des échéances décalées.

Enfin la société a eu recours à un prêt garanti par l'état de 250 K€.

A la date d'arrêté des comptes et notamment grâce à ces aides, le dirigeant de la société n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, les comptes ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	836 698	151 986	58 706	929 978
- Fonds commercial	16 617			16 617
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 149			27 149
Immobilisations incorporelles	880 464	151 986	58 706	973 744
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 148			7 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 858			107 858
- Matériel de transport	26 423	45 400	45 400	26 423
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152 010	5 482		157 492
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	293 439	50 882	45 400	298 921
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 377		4 376	
- Prêts et autres immobilisations financières	83 149		10 799	72 350
Immobilisations financières	87 526		15 175	72 350
ACTIF IMMOBILISE	1 261 429	202 868	119 281	1 345 015

**Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL**
32, rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Notes sur le bilan

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL

32, rue de la Tuilerie

38170 SEYSSINET-PARISSET

Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26

SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	151 986	50 882		202 868
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	151 986	50 882		202 868
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			4 376	4 376
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		45 400	10 799	56 199
Scissions				
Mises hors service	58 706			58 706
Diminutions de l'exercice	58 706	45 400	15 175	119 281

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
PROJET NEXTPAGE	929 978	3
Frais de recherche	929 978	

Au cours de l'exercice des frais de développement ont été immobilisés pour un montant brut de 151 986 €.

Ces dépenses sont inscrites à l'actif si et seulement si toutes les conditions ci-après sont remplies:

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,
 - la faisabilité technique du produit est démontrée,
 - le processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
 - les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
 - les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.
- Nous nous sommes assurés que ces conditions étaient bien remplies.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Ces dépenses sont amorties sur 3 ans linéairement. Le montant de la dotation sur l'exercice s'élève à 152 321 €.

A chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet

Notes sur le bilan

remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	16 617
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	16 617

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 326 255 - APE 7022 Z

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	540 901	152 321	58 706	634 515
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 149			27 149
Immobilisations incorporelles	568 050	152 321	58 706	661 665
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels	7 148			7 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 858			107 858
- Matériel de transport	13 364	8 957	3 672	18 648
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 087	3 086		151 173
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	276 457	12 042	3 672	284 827
ACTIF IMMOBILISE	844 506	164 363	62 378	946 492

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 266 599 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	26 670		26 670
Autres	45 680		45 680
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 046 277	880 125	166 152
Autres	88 366	88 366	
Charges constatées d'avance	59 606	59 606	
Total	1 266 599	1 028 097	238 502
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 444		

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact à établir	146 640
R.r.r. à obtenir, avoirs non reçus	24 000
Etats - prod. à recevoir	1 740
Total	172 380

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL

32, rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	123 175	26 324	10 235	139 264
Total	123 175	26 324	10 235	139 264
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		26 324	10 235	
Financières				
Exceptionnelles				

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tel. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 39 000,00 euros décomposé en 39 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	39 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	39 000	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 398 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 020	1 020		
- à plus de 1 an à l'origine	363 697	24 917	338 780	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	312 320	312 320		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 535	150 535		
Dettes fiscales et sociales	560 240	560 240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 296	10 296		
Produits constatés d'avance				
Total	1 398 107	1 059 327	338 780	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	24 916			
(**) Dont envers Groupe et associés	310 292			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 137 436 euros.

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
32, rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact à recevoir	17 692
Agios à payer	1 020
Intérêts courus	2 028
Intérêts courus c/c	3 043
Dettes prov. congés payés	52 022
Autres charges à payer	5 169
Charges sur congés à payer	22 369
Organismes - autres charges à payer	18 593
Etat - autres charges à payer	1 356
R.r.r. à accorder et avoirs établi.	3 225
Charges à payer	1 714
Total	128 231

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	59 606		
Total	59 606		

Cabinet BOIS-FAVRE

AUDIT CONSEIL

32, rue de la Tuilerie

38170 SEYSSINET-PARISSET

Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26

SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	30
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1	30
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 268	6 941
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	6 268	6 941
Résultat financier	-6 266	-6 911

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

SAUDIN LEBOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tel. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés/Produits de cession	41 728	45 400
Autres charges	569	
Autres Régularisations tiers divers		30 714
TOTAL	42 297	76 114

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 24 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	5	
Ouvriers		
Total	24	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avais et cautions	
Engagements en matière de pensions	50 295
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Locations longue durée	11 317
Autres engagements donnés	11 317
Total	61 612
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
 32, rue de la Tuilerie
 38170 SEYSSINET-PARISSET
 Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
 SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z

**Autres informations****Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 295 euros

Cabinet BOIS-FAVRE
AUDIT CONSEIL
32, rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél. 04 38 21 01 12 - Fax : 04 38 21 01 26
SIREN : 501 320 253 - APE 7022 Z